

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 19 795 000 francs - y compris une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 1 020 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève - soit un montant brut de 20 815 000 francs, destiné à:

- la reconstruction complète et au réaménagement de la place de la Navigation et de ses abords, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales,**
- la reconstruction complète et au réaménagement de la rue du Môle et de ses abords, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales,**
- la reconstruction complète de la rue des Pâquis, sur le tronçon compris entre les places de la Navigation et des Alpes, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales.**

RECOMMANDATIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 16 janvier 2002 dans le rapport PR-151 A)

Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif les deux recommandations suivantes accompagnant le vote du projet d'arrêté I du rapport PR-151 A:

- 1.a) Le sens du parcage en épi le long de la rue des Pâquis, devant l'immeuble en retrait face à la portion comprise entre les rues de Zurich et de la Navigation, sera inversé de façon que les manœuvres de parcage ne cisailent pas la circulation en sens inverse;
 - b) Les tubes nécessaires à l'éventuelle installation d'équipements de régulation de la circulation visant à favoriser la circulation des TPG sur la rue des Pâquis («by-pass» régulé par des feux) ainsi qu'au débouché de la rue de Monthoux (carrefour régulé par des feux) seront posés par avance.
2. L'interdiction du stationnement des véhicules à moteur dans la rue du Léman (portion piétonne).